CA asbl

Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA : BE 0811 407 869

176001214

Ref: 2016061273

# RAPPORT DE MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE / CONTRÔLE PÉRIODIQUE

## Données générales

Lieu du contrôle:

Rue du Grand Faux 40, 5190 SPY

Propriétaire:

Client: Certigreen SPRL Fabien Devillers, RUE DE LA VECQUEE 170, 4100 SERAING Type de locaux:

Maison Distributeur d'énergie: /

Code EAN: 541 44

Installateur:

Émis à: / N° TVA: ou n° carte ID: / le /

Agent-visiteur: Johny Onclin Date du contrôle: 14/06/2016

## Type de contrôle

Conformément aux exigences (conditions) du Règlement général sur les installations électriques (RGIE)

Type contrôle: Art 271/271bis Controle périodique (vente)

Info complément.: Differentiel plombé

Réinspection à:

### Données générales de l'installation électrique

40,00 Courant nominal max: Courant nominal sécurité principale:

Section du câble d'arrivée: 4X10 mm<sup>2</sup> VVB - Type:

Type d'électrode: Boucle de terre Section: 16 mm<sup>2</sup> Conducteur de terre: 16 mm² - DI: 300 mA Nombre de pôles: 2

Interrupteur différent. général - In: 40 A Interrupteur(s) différentiel(s) général(s) extra: /

Interrupteur différent. second. - In: - DI : 30 mA Nombre de pôles: 2

Interrupteur(s) différentiel(s) secondaire(s) extra: /

Nombre de circuits: 14 Nombre de tableaux: 2 Tarif: Bihoraire

# Mesures et contrôles

Résistance de dispersion:	/ Ohm	Protect. contre les contacts indir.:	En ordre	Plombage du différentiel:	En ordre
Isolement générale:	2.3 MOhm	Test du différentiel:	En ordre	Etat du materiel fixe:	En ordre
Test de continuité:	Pas en ordre	Test de défault:	En ordre	Schémas:	1
Protect. contre les contacts dir.:	Pas en ordre				

Conclusion:				
L'INSTALLATION	<b>N'EST</b>	<b>PAS</b>	CONFORME	AU RGIE

L'installation doit de nouveau être contrôlée:

avant le: un an après date

par le même organisme (\*)

Visa du distributeur (art 270)

Schéma d'implantation: Non **D'ANNEXES** 

NOMBRE

Schéma unifilaire: Non

Autres: /

L'AGENT-VISITEUR



# Visa de l'organisme de contrôle





ACA asbl - Organisme de Controle Agrée Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare TVA BE 0811.407.869 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29 info@acavzw.be - www.acavzw.be

Le PV de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Le Ministre des Affaires économiques, Direction Energie électrique doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

(\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions constituent pas un danger pour les personnes et les biensonnes et

### Description des circuits

3 DISJONCTEURS 16A 2P + 7 DISJONCTEURS 20A 2P+ 1 DISJONCTEUR 32A 2P

3 DISJONCTEURS 16A 2P

### **CONSTATATIONS: Remarques**

- A3 : Tous les dispositifs de protection au courant différentiel résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) en utilisant le bouton test (cfr. les instructions du fabricant).
- AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.
- AD2 : Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport électrique est uniquement le reflet de l'installation électrique repris au moment de la vérification.
- AE : Le bien est meublé au moment du contrôle.
- B : Nous ne pouvons pas exclure le fait qu'au dépôt des schémas, il pourrait y avoir d'autres infractions.
- C : Le contrôle comprend seulement la partie habitable du bien.
- R : Les infractions doivent être éliminées dans le délai cité . La date de rédaction de ce rapport ne vaut pas comme date de demande pour les certificats.
- U : Il faut au moins trois exemplaires des schémas électriques.
- X : La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre n'a pas pu être mesurée. Cette valeur devrait être de préférence inférieure à 30 ohm.

### CONSTATATIONS: Infractions

### Infractions schemas:

- 1.01. : Schéma unifilaire de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 16, 268, 269)
- 1.02. : Schéma de position de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 269)
- 1.04. : La tension nominale et le pictogramme de danger électrique doivent être affichés sur le tableau et en un endroit judicieusement choisi.

#### Infractions mesures

- 2.04. : La continuité des liaisons équipotentielles et/ou des conducteurs de protection n'est pas garantie. (art 70.05, 85.08)

### Infractions de prise de terre :

- 3.04.: Le dispositif de coupure ou la barrette de sectionnement manquent ou ne sont que difficilement ou pas du tout accessibles. (art 15.01, 70.05)
- 3.04A. : Le dispositif de coupure ou la barette de sectionnement n'est que difficilement à ouvrir ou ne peut pas être ouvert (due à la corrosion,...). Il est conseillé de le remplacer. (art 15.01, 70.05)
- 3.12. : Socles de prise de courant : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation. (art 86.03)

### Infractions protection contre les surintensites :

- 6.01B. : Úne protection contre les surintensités doit être prévue à l'origine du câble d'alimentation des coffrets secondaires, installés à plus de 3m de distance du tableau de répartition principal. (art 114 à 133)

### Infractions installation electrique:

- 7.04. : Les interrupteurs, les prises et boîtes de branchement doivent être ajustés ou refixés selon les règles de l'art. (art 9.03)
- 7.15. : Prévoyez des matériaux dans des locaux habituels dont les enveloppes ont le degré de protection (IP) est au moins IP2X (IPXX-B) et pour des locaux publics au moins le degré de protection IP4X (IPXX-D). (art 19, 49.01)
- 7.19. : Les interrupteurs et socles de prises encastrés dans les parois, doivent être logés dans des boîtes appropriées. (art 249.01, 250.03)
- 7.20. : Les équipements électriques ne peuvent pas être fixés sur des matériaux combustibles. (art 104)
- 7.22A. : Pour chaque presse-étoupe (prises, interrupteurs, boîte de jonction ou dérivation), seulement un câble électrique est permis. (art 205)

### Infractions conducteurs et code couleurs :

- 8.01. : Les conducteurs non utilisés sont à éliminer ou à isoler à leurs extrémités. (remarque)
- 8.15. : Le risque de court-circuit et/ou la protection contre les contacts directs et/ou la durabilité de l'isolation des conducteurs ne sont pas garantis. (art 198, 206)

Infractions supplémentaires et/ou explications additionnelles:

2.04 CUISINE

7.04 7.19 7.20 LIVING

8.04 BUANDERIE + SDB

7.22A BUANDERIE

7.15 BUREAU

8.01 8.15 COFFRET





ACA asbl Organisme de contrôle agréé Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016061273

# ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

# Données générales

Annexe à rapport n°: 176001214

Lieu du contrôle: Rue du Grand Faux 40 , 5190 SPY

Tension nominale: 2x230v

Propriétaire:

Agent-visiteur: Johny Onclin Date du contrôle: 14/06/2016

# Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:

Signature agent-visiteur:





ACA asbl Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016061273

# ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

# Données générales

Annexe à rapport n°: 176001214

Tension nominale: 2x230v Lieu du contrôle: Rue du Grand Faux 40 , 5190 SPY

Propriétaire:

Agent-visiteur: Johny Onclin Date du contrôle: 14/06/2016

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:

Signature agent-visiteur:

